



Déclaration liminaire CGT

Comité Technique du 15 mars 2022

Monsieur le Président,

« Tout augmente, sauf les salaires ». C'est comme ça que les gens le disent entre eux, dans la rue, en famille, entre amis, au boulot ou bistrot. Oui, tout augmente, le prix de l'essence, du gaz, de l'électricité, les courses au supermarché, la baguette de pain, les assurances, les mutuelles. Tout augmente, sauf LES SALAIRES !

Entendez bien cela : les gens ont besoin que leur salaire augmente pour vivre, pour manger, nourrir leurs enfants, pour prendre leur voiture.

Les salaires stagnent depuis des années. Les fonctionnaires n'ont pas eu d'augmentation depuis ... douze ans ! Le point d'indice, qui détermine leur traitement, est purement et simplement gelé depuis le mois de juillet 2010.

Les grilles des agents sont tellement faibles que le gouvernement est obligé de les mettre au niveau du SMIC, qui lui-même est très bas : tout juste 1 600 euros brut pour un temps plein ! Ce qui fait 1 270 euros net ! Comment le gouvernement de ce pays pense que l'on peut vivre avec 1 270 euros !!! Et quand on travaille à temps partiel, parce que votre employeur préfère des contrats incomplets pour mieux faire pression sur les emplois et les salaires, eh bien les gens ont souvent 800, 900 ou 1 000 euros de salaires !

Les fonctionnaires de catégorie C ont vu leurs grilles être réévaluées au premier janvier dernier et se sont vus accordés une bonification d'ancienneté d'un an. Tout simplement parce que l'inflation augmente. Mais l'inflation a encore augmenté depuis le début de l'année. Ce n'est pas d'un alignement sur le SMIC dont ont besoin les fonctionnaires : ils ont besoin d'une AUGMENTATION DES SALAIRES !

Et que dire de la mesure décidée par le ministère de l'intérieur pour les personnels administratifs de catégorie B et A concernant leur IFSE ? Certes il s'agit d'une mesure catégorielle qui leur attribue un montant de prime plus élevé, mais cela ne résout en rien le gel de leur salaire. Quand ils partiront à la retraite, cela n'aura aucun effet sur le montant de leur pension.

Au demeurant, en choisissant de réévaluer l'IFSE des agents administratifs B et A, la CGT se demande pourquoi le ministère de l'intérieur ignore les agents administratifs de catégorie C. Et surtout, en ciblant les administratifs, le ministère montre de manière grossière qu'il oublie les agents des filières techniques et spécialisés. Diviser pour mieux régner, technique vieille comme le monde, ne trompe personne, et surtout pas la CGT.

Alors, arrêtez d'opposer les salariés entre eux, et répondez au principal besoin qu'ils ont, à la demande qu'ils expriment pour eux et leurs familles : l'AUGMENTATION DES SALAIRES !

Concernant le Comité technique (CT) réuni ce jour, à la lecture de l'ordre du jour que vous avez transmis aux représentants du personnel du SGAMI Sud, la CGT observe que l'administration cherche à réduire le rôle du CT à une simple chambre d'enregistrement des projets du ministère de l'intérieur au sein de notre communauté de travail.

En effet, sur 11 sujets inscrits à l'ordre du jour, 7 le sont à titre d'information et 2 concernent des aspects formels. Ce sont donc seulement deux sujets sur lesquels les représentants du personnel seront amenés à exprimer un avis.

Cela situe le niveau d'empressement de l'administration à expédier les sujets et à ne pas les mettre en débat devant à l'issue se traduire par un vote.

Quand on voit que le budget, ainsi que le plan de formation, sont simplement présentés pour information, cela caractérise pour la CGT cette absence de volonté de l'administration de débat, et donc d'essayer un éventuel rejet dans les votes.

Pour sa part, la CGT demande que l'ensemble des sujets soient soumis au vote en CT.

La CGT exprime également son mécontentement sur cet ordre du jour parce que plusieurs des sujets auraient du être abordés en réunion intermédiaires ainsi que vous vous y étiez engagé.

Ainsi, la Charte du télétravail pour laquelle un groupe de travail aurait du être mis en place avant d'être présenté en CT. Vous vous y étiez engagé, Monsieur le Président. La CGT regrette et dénonce le non respect de cet engagement. Pouvoir travailler en amont sur la Charte aurait permis de lever certains obstacles à l'application des éléments figurant dans le document reçu seulement quelques jours avant la tenue de notre instance. Mais rassurez vous, la CGT prendra tout le temps nécessaire au cours de ce CT pour que la Charte soit retravaillée comme elle le mérite.

Sur ces sujets comme sur les autres, les agents du SGAMI Sud savent pouvoir compter sur l'engagement et la détermination de la CGT.

La CGT vous remercie de votre attention et vous demande M. le Président, d'annexer cette déclaration au procès verbal.

Les représentants CGT au SGAMI-Sud